

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 JUIN 2022**  
**COMMUNE DE MARCHES**

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-huit heure trente, le conseil municipal de la commune de Marches, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HOURDOU, maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15  
 En exercice : 15 Présents : 10 Pouvoirs : 4

Date de la convocation : 24/06/2022  
 Quorum à atteindre : 8

Etaient présents :

M. HOURDOU Philippe  
 M. MOTTET Hugues  
 M. BLACHON Fabrice  
 Mme ROUX Isabelle

M. PRADON Régis  
 Mme MANDARON Pauline  
 M. PALOMAS Sébastien  
 Mme GAILLARD Nathalie

Mme CATINELLA Virginie  
 M. BONNARDEL Laurent

Etaient absents :

Mme DEFRANCE Marlène qui a donné pouvoir à M. HOURDOU Philippe pour voter en son nom.  
 Mme GOUDARD Danielle qui a donné pouvoir à M. PRADON Régis pour voter en son nom.  
 Mme SANTUCCI Françoise  
 M. CHOSSON Jonathan qui a donné pouvoir à M. BLACHON Fabrice pour voter en son nom.  
 M. CHALEAT Stéphane qui a donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle pour voter en son nom.

*Mme ROUX Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.*

**2022-013 : Décision modificative n°1**

Il convient d'ouvrir les crédits suivants pour intégrer dans l'actif la reprise des voiries des lotissements « les allées vertes 1 » et « la drevetière », ainsi que de pour valoriser les travaux en régie relatif à la création d'un espace de rangement à l'école.

**COMPTES DEPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2112 / OPFI	Terrains de voirie	12 814,00	
023 / 023	Virement de la section de fonctionnement	1 500,00	
040 / 21312 / OPFI	Bâtiments scolaires	1 500,00	
	<b>Total</b>	15 814,00	0,00

**COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 1328 / OPFI	Autres	12 814,00	
042 / 722	Immobilis. corporelles	1 500,00	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section de fonctionnement	1 500,00	
	<b>Total</b>	15 814,00	0,00

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- APPROUVE les mouvements présentés
- AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Marches, le 30/06/2022

Pour extrait certifié conforme

